

Longtemps, le compostage en bord de champ a divisé l'opinion. Ses partisans voulaient le compostage centralisé aux gémonies à cause du trafic, de la pollution, des mauvaises odeurs. Ses détracteurs prétendaient qu'on ne pouvait produire du compost de qualité, exempt de germes pathogènes et de graines d'adventices, que dans une installation centralisée de grande capacité. Qu'en est-il? Contrairement aux attentes, le compostage en bord de champ est aussi coûteux que dans une installation "industrielle" et les capacités sont limitées par les besoins d'amendements des champs voisins. En revanche, cette formule peut être considérée comme plus conforme aux objectifs du développement durable.

Compostage en bord de champ: quo vadis?

Le principe de base du compostage en bord de champ est simple: l'andain est déposé en bordure du champ où il sera valorisé. On parle aussi de compostage itinérant; dans ce cas, tout nouvel andain au même endroit est interdit avant trois ans. On évite ainsi les problèmes de tassement et d'enrichissement excessif du sol.

Les déchets verts sont réceptionnés sur une place sécurisée, en général à la ferme, ou éventuellement à un autre endroit stratégique de la commune.

Une installation de compostage en bord de champ est habituellement exploitée par un ou plusieurs paysans, parfois réunis en communauté de travail, qui ont conclu une convention avec la commune. Par définition, ce système ne peut pas traiter des quantités illimitées de déchets, puisque ce sont les besoins en éléments fertilisants des exploitants qui en sont le facteur limitant.

Quand?

L'expérience a montré que la taille critique est atteinte vers 500-600 tonnes/an, soit la production d'une population d'environ 6 000 habitants. Pour rentabiliser les investissements, la capacité ne devrait en aucun cas être inférieure à 100 t/an. Ce système convient donc pour des communes de 1 000 à 6 000 habitants.

Combien ça coûte?

Avant d'autoriser ce système, un essai pilote a été conduit en Singine, pour vérifier les conditions techniques minimales et, surtout, pour établir le prix de revient réel selon les tarifs FAT.

Le résultat a été clair: le prix de revient est égal, voire légèrement supérieur, à celui de la compostière régionale

de Galmiz, à savoir Fr. 120.- par tonne de compost produit.

L'a priori selon lequel le compostage en bord de champ ne coûte presque rien, ou qu'il est nettement meilleur marché que le compostage centralisé, est donc totalement faux.

Quel intérêt?

Pour la commune:

- les dépenses constituent un revenu annexe pour un ou plusieurs agriculteurs qui sont également des contribuables;
- la proximité avec les exploitants améliore la qualité des services.

Pour les agriculteurs:

- les indemnités constituent un revenu accessoire intéressant pour des exploitations qui peuvent difficilement se diversifier;
- en valorisant le compost qu'ils ont

produit, ils disposent d'une assurance qualité irréprochable.

Pour les citoyens:

- ils peuvent (re)créer le lien entre le produit brut et le produit fini;
- les contacts avec les agriculteurs s'améliorent.

Le compostage en bord de champ représente donc une solution intéressante, qui nécessite une coordination intensive entre les acteurs concernés et des contrôles très suivis.

Pierre-Alain Loup
Office de protection de l'environnement
du canton de Fribourg
Section déchets et sites contaminés
Route de la Fonderie 2
1700 Fribourg
tél. 026/305 37 77, fax 026/305 10 02
e-mail: LouppA@fr.ch



photo OPEN Fribourg

Le compostage en bord de champ peut être une solution judicieuse, sous certaines conditions.